

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 12^e jour de février 2013 à 19h00.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Julia Stuart, les conseillers suivants : Guylaine Berlinguette, Anne Poirier, Joanna Nash, Gregory Widdison, Bernard Bazinet.

2013-1924

Ordre du Jour

Proposé par madame la conseillère Joanna Nash que l'Ordre du Jour soit adopté tel que présenté.

Résolu unanimement

2013-1925

Procès-verbal

Proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette que le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2013 soit adopté tel que présenté.

Résolu unanimement

Madame la conseillère Lee Ann Brandt arrive à 19 :07

Planisat

2013-1926

Proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet que la firme Planisat soit mandatée pour étudier les dossiers suivants : 2095-49-8409; 1900-82-4540; 1892-36-1951 et 2098-52-2155 et consulter Me Dubé lorsque nécessaire.

Mme la conseillère Guylaine Berlinguette s'est abstenu de voter.

Résolu unanimement

2013-1927

Proposé par monsieur le conseiller Gregory Widdison que la firme Planisat soit mandatée à faire l'étude du dossier portant le numéro de matricule 1892-21-6686.

Résolu unanimement

Équipement de bureau

2013-1928

Proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette que la secrétaire-trésorière soit autorisée à commander un bureau, un classeur, une chaise, prix le plus bas.

Madame la conseillère Lee Ann Brandt et monsieur le conseiller Gregory Widdison ont voté contre cette résolution.

Résolu sur division

2013-1929

Proposé par monsieur le conseiller Gregory Widdison que la secrétaire-trésorière soit autorisée à commander un ordinateur, prix le plus bas.

Résolu unanimement

2013-1930

Inspecteur en bâtiments

Proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet qu'une offre d'emploi soit affichée pour demander pour un inspecteur en bâtiments deux jours semaine (15heures).

Résolu unanimement

2013-1931

PIIA

Proposé par madame la conseillère Anne Poirier que monsieur Jean-Philippe Robidoux de Planisat soit mandaté pour formuler une ébauche pour le PIIA selon les commentaires et demandes du Comité.

Résolu unanimement

2013-1932

Certificat d'autorisation

Proposé par madame la conseillère Lee Ann Brandt que madame la conseillère Anne Poirier soit autorisée à compléter la demande et certificat d'autorisation pour le projet intitulé 'parc ruisseau Beaven' et qu'un chèque au montant de 548\$ soit inclus avec la demande.

Résolu unanimement

2013-1933

Avis Publics

Proposé par madame la conseillère Lee Ann Brandt que les Avis Publics soient publiés dans le Journal l'Information du Nord exclusivement.

Résolu unanimement

2013-1934

Dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 52, Chemin de Barkmere, numéro de matricule 2095 30 2545;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Anne Poirier

Que le conseil accorde la demande de dérogation mineure et autorise la reconstruction du bâtiment résidentiel à une distance de 12 mètres de la ligne des hautes eaux alors que le minimum requis est de 20 mètres (article 10.3.6 du Règlement de zonage #112

Madame la conseillère Guylaine Berlinguette s'est abstenue de voter.

Résolu unanimement

2013-1935

Traduction de règlements

Proposé par madame la conseillère Lee Ann Brandt que le conseil municipal mandate Planisat pour les traductions des règlements préparés par leur firme.

Résolu unanimement

2013-1936

Contrat notarié

Proposé par madame la conseillère Joanna Nash que madame la mairesse Julia Stuart et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer le contrat qui transfère la propriété de Succession Gordon à la municipalité.

Résolu unanimement

2013-1937

Maire suppléant

Proposé par monsieur le conseiller Gregory Widdison que madame la conseillère Joanna Nash soit nommée maire suppléant pour la période du 11 mars au 4 avril 2013.

Résolu unanimement

2013-1938

Municipalité de Montcalm

Proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette que le conseil municipal accuse réception des résolutions 12-12-212, 12-12-213 et 12-12-214 reçues de la Municipalité de Montcalm.

Résolu unanimement

2013-1939

École élémentaire d'Arundel

Proposé par madame la conseillère Anne Poirier que le conseil municipal autorise the Comité de Graduation de l'école élémentaire d'Arundel à utiliser le parc municipal, la cuisine, les tables le 4 mai entre 8 heures et 13 heures et l'installation des tentes le 3 mai à 18h30.

Résolu unanimement

2013-1940

Ville de Barkmere

Proposé par monsieur le conseiller Gregory Widdison que le conseil municipal accuse réception des résolutions 2012-108, 2012-109 ,2012-110, 2013-06, 2013-07 de la Ville de Barkmere.

Résolu unanimement

2013-1941

Repas à domicile

Proposé par madame la conseillère Lee Ann Brandt que le conseil municipal fasse un don de 200\$ 'Meals on wheels'.

Mesdames les conseillères Guylaine Berlinguette et Anne Poirier ont voté contre cette résolution.

Résolu sur division

2013-1942

Corridor Aérobie

Proposé par madame la conseillère Anne Poirier que le conseil municipal mandate Planisat à préparer les projets de règlements pour le corridor aérobie.

Résolu unanimement

2013-1943

Paiement des comptes

Proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette que les comptes suivants soient payés :

2788 Fournitures de Bureau Denis	547.11
2789 Groupe VL Informatique	986.31
2790 Groupe Barbe & Robidoux	8,358.11
2791 Pièces d'Auto P 7 B Gareau Inc.	179.02
2792 Margaret Cooke	1,016.51
2793 Québec Municipalité d'Arundel	183.96
2794 Services de Cartes Desjardins	1,416.78
2795 La COOP Fermes du Nord	5,461.69
2796 Vélo Québec	374.38

2797 C.R.S.B.P. des Laurentides Inc.	3,778.90
2798 Bell Canada	319.16
2799 Le Réseau Mobilité Plus	103.88
2800 Fédération Québécoise des Municipalités	756.79
2801 Solution Dig Inc.	1,869.95
2802 Atmosphere	5,695.86
2803 Desjardins Sécurité Financière	568.53
2804 Dubé Guyot Inc.	973.85
2805 PG Solutions Inc.	116.41
2806 Hydro Québec	772.01
2807 MRC des Laurentides	10.00
2808 SCFP	724.55
2809 Chauffage Laurentien	154.01
2810 Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	155.22
Salaires et contributions d'employeur	23 232.83
Frais de banque	106.16

Je soussignée certifie que la municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

Secrétaire-trésorière

Résolu unanimement

2013-1944

Statut bilingue – Projet de loi 14

ATTENDU QUE la Charte de la langue française (« Charte ») a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, et que plus de 80 municipalités dans la province de Québec ont été reconnues comme ayant un « statut bilingue » en vertu des dispositions de l'article 29.1 de la Charte;

ATTENDU QUE les dispositions initiales de la Charte permettaient aux municipalités dont une majorité de résidents parlaient une langue autre que le français d'être officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton d'Arundel est reconnue comme ayant un statut bilingue en vertu de l'article 29.1 de la Charte et qu'elle désire conserver ce « statut bilingue »;

ATTENDU QUE, actuellement, la Charte ne permet pas que la reconnaissance du « statut bilingue » en vertu de l'article 29.1 soit retirée à une municipalité à moins que la municipalité concernée en fasse la demande;

ATTENDU QUE le présent gouvernement du Québec propose l'adoption du projet de loi 14 qui permettra le retrait par décret de la reconnaissance en vertu de l'article 29.1 pour les municipalités, contre la volonté de la municipalité concernée, de son conseil dûment élu et de ses résidents; et

ATTENDU QUE la municipalité du Canton d'Arundel est fermement opposée aux amendements proposés à l'article 29.1 de la Charte qui sont prévus dans le projet de loi 14;

PAR CONSÉQUENT, il est **proposé** par le conseiller Gregory Widdison,

QUE la municipalité du Canton d'Arundel déclare, par la présente, qu'elle désire conserver le « statut bilingue » qui lui a été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte, et ce, maintenant et à l'avenir, et qu'elle désire le faire indépendamment de toute fluctuation de sa population dans les données du recensement, présentes ou futures;

QUE les résidents et le conseil de la municipalité du Canton d'Arundel considèrent la reconnaissance de notre municipalité en vertu de l'article 29.1 comme essentielle au caractère de la municipalité et comme le témoignage de la présence historique des deux communautés, anglophone et francophone, dans la municipalité;

QUE la municipalité du Canton d'Arundel s'oppose vigoureusement aux modifications proposées à l'article 29.1 de la Charte comme le prévoit le projet de loi 14 et demande à l'Assemblée nationale du Québec de continuer de reconnaître les droits acquis de toutes les municipalités et de tous les arrondissements qui bénéficient actuellement de ce statut, et qu'elle s'abstienne d'adopter toute Loi permettant de retirer à une municipalité ou à un arrondissement la reconnaissance du statut bilingue en vertu de l'article 29.1, sauf à l'initiative et à la demande expresse de ladite municipalité ou dudit arrondissement;

QUE la municipalité du Canton d'Arundel invite tous les membres de l'Assemblée nationale à retirer les dispositions du projet de loi 14 qui proposent l'amendement de l'article 29 de la Charte ou de voter contre et de rejeter ces dispositions puisque nous les considérons comme une attaque aux droits fondamentaux et au caractère intrinsèque des municipalités et des arrondissements qui bénéficient actuellement d'une reconnaissance en vertu de l'article 29.1; et

QUE la municipalité du Canton d'Arundel demande au directeur général d'envoyer copie de cette résolution à tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec, à toutes les autres municipalités du Québec officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1 de la Charte, aux membres du Parlement fédéral et au Commissaire aux langues officielles du Canada, ainsi qu'à l'UMQ, la FQM et la FCM.

Résolu unanimement

2013-1945

Traduction

Proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette que le conseil ne veut pas payer pour un travail qui a du être refait par un employé de la municipalité et qu'une copie du document corrigé soit envoyé.

Résolu unanimement

2013-1946

Levée de la séance

Proposé par madame la conseillère Anne Poirier que la séance termine à 20 :15

Résolu unanimement

Julia Stuart
Mairesse

Bernice Goulet
Secrétaire-trésorière/
Directrice générale